

CBB/
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOU-
VERNEMENT -

/) E C R E T

N° D/95/ 316 /PRG/SGG

NOMMANT LES HAUTS CADRES DE LA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale;

VU le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant Restruc-
turation du Gouvernement ;

VU le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition
partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/
SGG du 26 Août 1994.

VU le Décret D/95/130/PRG/SGG du 03 Novembre 1994, portant
Attributions et Organisation du Secrétariat Général de la
Présidence de la République.

VU le Décret n°95/018/PRG/SGG du 26 Janvier 1995 modifiant des
Articles du Décret n°94/131/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant
Attributions et Organisation du Secrétariat Général de la
Présidence.

/ Y E C R E T E

ARTICLE IER.- Les Cadres dont les noms suivent sont nommés aux
postes ci-après à la Présidence de la République.

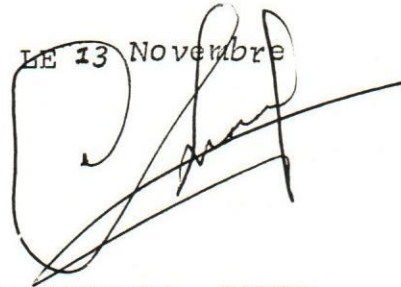
- CONSEILLER SPECIAL, CHARGE DES RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE
NATIONALE ET LA COUR SUPREME : Maître SIKHE CAMARA, Avocat.
- CONSEILLER TECHNIQUE, CHARGE DES QUESTIONS AGRICOLES ET INDUS-
TRIELLES : Monsieur ABDOURAHAMANE BAH, Ingénieur, précédemment
au Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts.

.../...

- CONSEILLER TECHNIQUE CHARGE DES QUESTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES : Monsieur AMADOU SYLLA, Administrateur Civil (Economiste-Financier), précédemment au Cabinet Civil de la Présidence, en remplacement de Monsieur IBRAHIMA GOUREISSY THIAM, Ingénieur, mis à la disposition du Ministère de l'Energie et de l'Environnement.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 13 Novembre 1995

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE